

**Fo192**

## Formulaire relatif au Règlement en matière de transparence dans l'exploitation de sources diverses

**Reconnaissant que** le plagiat, le "ghostwriting" et la tricherie ou le recours à des moyens non autorisés

- sont considérés comme une faute grave, passible de sanctions académique et administrative de la part de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (ci-après HETSL),
- sont incompatibles avec la LHEV ainsi qu'avec les valeurs, les règlements et les objectifs de la HES-SO et de la HETSL, qui visent à acquérir des compétences professionnelles basées sur des savoirs validés par des mécanismes collectifs de vérification, qui impliquent à la fois honnêteté intellectuelle, indépendance, débat scientifique et transparence,

la·le soussigné·e déclare avoir pris connaissance du Règlement en matière de transparence dans l'exploitation de sources diverses (Re256) de la HETSL et y adhérer.

Elle·il a pris conscience qu'une transgression des pratiques édictées dans ce Règlement peut entraîner des sanctions de la part de la HETSL selon ses propres cadres réglementaires et ceux de la HES-SO et de la LHEV.

Nom et prénom : .....

Filière :      Travail social          Ergothérapie   

Lieu / Date / Signature : .....

Le présent formulaire doit être rempli et dûment signé par toute personne s'engageant dans une formation initiale dispensée à la HETSL ; il vaut alors pour toute la durée des études.

*Une fois signé, ce document est déposé au dossier de l'étudiant·e.*